

Arrêté n° 4 portant modification de la composition du comité social d'administration

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions règlementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2022/05/03-03-CA du Conseil d'administration en date du 3 mai 2022 relative à la création du Comité social d'administration (CSA) d'Aix-Marseille Université et à la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein du Comité,

Vu l'arrêté électoral modifié en date du 10 octobre 2022 relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement des personnels d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté de proclamation des résultats en date du 9 décembre 2022 relatif aux scrutins du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté portant modification de la composition du comité social d'administration du 13 janvier 2025,

Sur désignations de l'UNSA Education,

ARRÊTE

Article 1 : Modification des représentants du personnel au sein du Comité Social d'Administration (CSA) d'Aix-Marseille Université

Suite à la démission, en date du 1^{er} octobre 2025 de Monsieur Jean-Laurent GARDAREIN de son mandat de membre élu titulaire (liste l'UNSA Education) au sein du CSA, son remplacement est assuré par Madame Patricia COUMBARAS pour la durée du mandat restant à courir.

Madame Patricia COUMBARAS est elle-même remplacée par Madame Sandra LUDWIG en tant qu'élue suppléante pour la durée du mandat restant à courir.

En conséquence, à compter du 1^{er} octobre 2025, la composition du CSA (représentants du personnel) est la suivante :



Arrêté n° 4 portant modification de la composition du comité social d'administration

	FSU
Membres titulaires	Membres suppléants
Alain FERRARINI	Guylaine MOLINA
UN	ISA Education
Membres titulaires	Membres suppléants
Carole SIRET	Cécile MERLE
Patricia COUMBARAS	Laurence BALY
Georges RELJIC	Sandra LUDWIG
	CGT-SUD
Membres titulaires	Membres suppléants
Amandine RENAULT	Laure DENOIX
Christophe DEMARQUE	Delphine CAVALLO
	FO ESR
Membres titulaires	Membres suppléants
Linda DJOUABLI	Hélène AURIGNY
	CFDT
Membres titulaires	Membres suppléants
Fathia TIR	Jean-Luc BOUDENNE
Pierre-Yves DUFEU	Nicolas AUBERT
Taoues KANES	Daniela BANARU

<u>Article 2</u>: Les autres dispositions des arrêtés de composition du CSA, en date du 13 janvier 2023 et du 13 janvier 2025 restent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1er octobre 2025.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1er octobre 2025

Le Président d'Aix-Marseille Université,

